

RÈGLEMENT LOTERIE

Article 1 : Du 05 septembre 2020 au 19 septembre 2020, le site ecommerce (www.decathlon.fr) et les sites :

- PARIS DOMUS
- PARIS MADELEINE
- PARIS GROSLAY
- PARIS LA DEFENSE
- PARIS CROISSY BEAUBOURG
- PARIS SAVIGNY MELUN
- PARIS BRETIGNY SUR ORGE
- PARIS GENNEVILLIERS
- PARIS WAGRAM
- PARIS ST DENIS GRAND STADE
- PARIS POMPADOUR CRETEIL
- PARIS RIVE GAUCHE
- PARIS VELIZY
- PARIS AQUABOULEVARD
- CLAYE SOUILLY
- CHAMBOURCY
- LILLE CAMPUS
- LYON PART DIEU
- LYON CONFLUENCE
- MARSEILLE BBA
- MARSEILLE LTD
- BORDEAUX MERIGNAC
- TOULOUSE PORTET
- MONTPELLIER ODYSSEUM
- STRASBOURG GEISPOLSHEIM
- STRASBOURG KINGERSHEIM WITTENHEIM
- BRON
- MONTREUIL
- HERBLAY

ci-après désignés les « Sites Organisateurs » organisent une loterie gratuite avec obligation d'achat.

Article 2 : Modalités de la loterie

Article 2.1 : Éventuelles restrictions à la participation

Cette loterie est ouverte à *toute personne âgée de 18 ans* résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel et de leur famille (ci-après désigné le « Participant »).

Article 2.2 : Participation à la loterie

Pour participer à la loterie, il suffit que le Participant :

1. achète l'une des six paires de chaussures Adidas, modèle X (références : **adulte** : 8596613 ou 8596614 ou 8596643 / **junior** : 8597169 ou 8597159 ou 8597631)
2. récupère un QR code, soit sur le flyer remis en magasin sur présentation du ticket de caisse, soit de manière dématérialisée par email envoyé après justification de l'achat,

Le QR code permettra un renvoi vers un formulaire d'inscription en ligne (<https://www.adidasghosted.com/>) que le Participant devra remplir.

Article 2.3 : Détermination des gagnants

Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort, organisé par l'agence de communication We Are Young agency (située 17 quai des Grands Augustins, 75006 Paris).

Ce tirage au sort aura lieu en public le 21 septembre 2020 à 10h00 et déterminera les gagnants de la loterie.

Article 3 : Dotations :

3.1 : Contenu de la dotation

Cette loterie est dotée de la manière suivante :

- Deux [2] maillots adidas Olympique Lyonnais d'une valeur commerciale unitaire de quatre vingt neuf euros et quatre vingt quinze centimes [89,95] euros TTC
- Deux [2] séances d'entraînement avec influenceurs au sein de l'équipe VINSKY FC
- Vingt-cinq [25] jeux vidéo FIFA 2021 d'une valeur commerciale unitaire de soixante-dix [70] euros TTC
- Quatre-cent cinquante [450] abonnements d'un [1] mois au Playstation Network, d'une valeur commerciale unitaire de huit [8] euros TTC

3.2 : Attribution de la dotation

L'attribution des lots se fait comme suivant :

- Les deux premiers gagnants gagnent le lot n°1 composé de :
 - une (1) séance d'entraînement avec le VINSKY FC, frais de déplacement compris (150€/déplacement pour 3 déplacements en train sur Paris si gagnants issus de province), **et**,
 - un (1) jeu vidéo FIFA21 d'une valeur commerciale de soixante-neuf euros et quatre vingt quinze centimes (69,95) TTC, **et**,
 - un (1) maillot adidas Olympique Lyonnais d'une valeur commerciale unitaire de quatre vingt neuf euros et quatre vingt quinze centimes [89,95] TTC.

- Du troisième au vingt-cinquième gagnant, est attribué le lot n°2 correspondant à un (1) jeu vidéo FIFA21 d'une valeur commerciale de soixante neuf euros et quatre vingt quinze centimes [69,95] TTC.
- Du vingt-sixième au quatre cent soixante quinzième gagnant, est attribué le lot n°3, correspondant à un [1] abonnement d'un mois au Playstation Network, d'une valeur commerciale unitaire de huit [8] euros TTC.

Article 4 : Information des gagnants

Les gagnants seront informés à l'issue du tirage au sort par email simple. La liste complète des gagnants sera disponible sur demande auprès de l'accueil des Sites Organisateur pendant un (1) mois. Les lots seront à retirer par les gagnants directement au Site Organisateur.

Article 5 : Retrait des lots

A l'exception des maillots adidas Olympique Lyonnais, qui seront à venir retirer sur le Site Organisateur, l'ensemble des lots sera remis de manière dématérialisée (envoi par email) aux gagnants.

En aucun cas les lots offerts ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces.

Article 6 : Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation par personne (même nom, même adresse) Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne.

Article 7 : Les formulaires de participation inexacts ou incomplets seront considérés comme nuls.

Article 8 : Le Site Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la loterie devait être en totalité ou partiellement reportée, modifiée ou annulée.

Article 9 : La participation à cette loterie implique l'acceptation pleine et totale du présent règlement. Le non respect de ses dispositions entraînera l'exclusion du Participant de la loterie.

Article 10 : Le présent règlement est affiché sur le site et pourra être communiqué gratuitement à l'accueil du Site Organisateur à toute personne en faisant la demande.

Article 11 : Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par DECATHLON. Le médiateur droit de la consommation ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.medicys.fr ;
- ou par voie postale : MEDICYS- Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 – Paris

Conformément à l'article L 612-2 du Code de la consommation, l'une des conditions préalables à l'examen du litige par MEDICYS est la suivante : le consommateur doit justifier avoir tenté de résoudre préalablement son litige directement auprès du Service client de DECATHLON, par une réclamation portée par courrier ou courrier électronique selon les modalités suivantes:

Pour toute question ou difficulté relative à un achat effectué sur le site decathlon.fr, le centre de relation clients peut être joint :

- par téléphone au 09 69 368 369 (coût d'une communication locale depuis un téléphone fixe en France métropolitaine) de 9h à 20h du lundi au samedi, hors jours fériés.
- Par internet : [aide/contact](#)
- Par voie postale à l'adresse suivante : Decathlon France – Service clients Decathlon.fr - 4, boulevard de Mons 59665 VILLENEUVE D'ASCQ
- Si l'Internaute dispose déjà d'un compte client sur decathlon.fr, il peut se rendre sur la rubrique « Mon compte ».

Article 12 : Données personnelles

Article 12.1 : Participation à la loterie

Dans le cadre de la loterie organisée par le Site Organisateur, le Participant peut être amené à communiquer certaines données personnelles que le Site Organisateur aura besoin de traiter pour avertir le Participant en cas de gain. La participation à la loterie n'entraîne aucune prise de décision - relative aux données à caractère personnel - entièrement automatisée de la part du Site Organisateur. Les données personnelles du Participant restent à l'intérieur de l'UE, où le Site Organisateur met tout en oeuvre pour les protéger en respectant la réglementation européenne. Le destinataire des données est DECATHLON France. Le responsable de traitement des données du Participant est DECATHLON SAS, 4 Boulevard de Mons 59650 Villeneuve d'Ascq.

Le Participant peut consulter et rectifier ses données personnelles. Sous certaines conditions, il peut aussi demander à ce que ses données soient transférées à une autre entité que DECATHLON. Pour ce faire, le Participant peut envoyer un email à cette adresse : VosDonneesPersonnelles@decathlon.com ou contacter le directeur du Site Organisateur. Le Participant peut également avoir plus d'informations sur le site decathlon.com et sur la page données personnelles.

□ Article 12.2 : Acceptation de la réception d'offres commerciales :

Si l'utilisateur venait à consentir à la réception de communications à vocation commerciale, ce Traitement de données à caractère personnel aura pour finalité la gestion du marketing direct : nom, prénom, e-mail, adresse postale, historique d'achat, sport pratiqué. Les données confiées par les clients au Site Organisateur sont traitées par DECATHLON SE, 4 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq, 59650. Les données des clients sont destinées à l'équipe communication Decathlon France, à la direction marketing, la direction commerciale et la direction Informatique de DECATHLON.

Dans le cadre de la gestion du marketing direct, DECATHLON peut effectuer un profilage ou une prise de décision, qui ne peuvent se faire de manière entièrement automatisée. Cette opération s'effectue seulement après le consentement des clients. DECATHLON met tout en oeuvre pour protéger les données personnelles des clients en suivant la réglementation européenne. Les données sont stockées sur des serveurs. Dans ce cadre, elles peuvent faire l'objet de transferts en dehors de l'Union Européenne.

Les données des clients seront supprimées dans un délai maximum de trois (3) ans après le dernier contact.

Article 13 : Le présent règlement est déposé chez un huissier de justice à l'adresse suivante :

Etude de Maîtres MARLIERE et KINGET

Huissiers de justice associés

51 Boulevard de Strasbourg 4ème Étage

Immeuble Pythagore 59000 Lille